

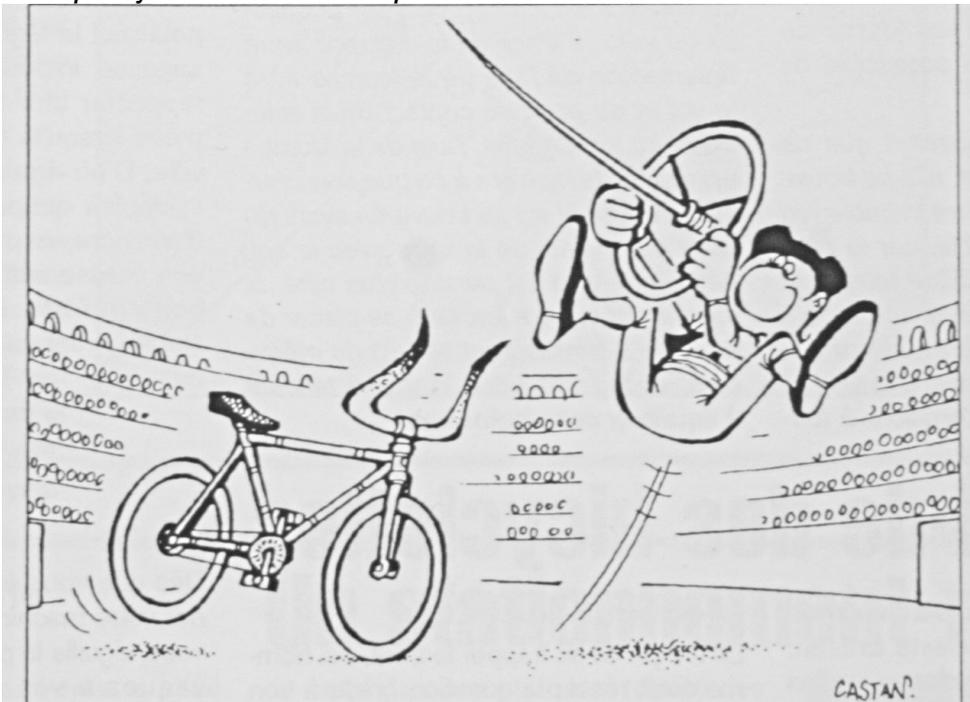
VELO-CITY 2011, CHARTE de Séville

A l'occasion du congrès Velo-city 2011 de Séville, l'ECF et la ville de Séville envoient ce document à tous les ministres des Transports, spécialement ceux qui se rencontreront au **Forum International du Transport** - sur le thème « Transport pour la Société » - qui se tiendra à Leipzig du 25 au 27 Mai 2011.

Alors que :

- le Forum International du Transport se focalisera sur le bénéfice qu'apporte le transport aux individus et aux sociétés ; et que
- **le congrès Velo-city de Séville a démontré, comme l'avaient fait les précédents congrès de Velo-city tenus depuis 1983, l'énorme potentiel et les bénéfices qu'offre l'usage de la bicyclette.**

Les signataires de cette déclaration demandent aux Ministres des Transports de reconnaître que l'usage de la bicyclette offre les avantages suivants en tant que moyen de transport journalier ou bien pour le loisir.



« toreador prend garde » la GITANE sévillane de G.Bizet

I La bicyclette permet un accès bon marché au transport pour la plupart des personnes, assurant ainsi équité et intégration sociale

II Un accroissement de l'usage de la bicyclette aide à satisfaire les attentes de la société pour faire face à des budgets plus serrés.

III Un accroissement de l'usage de la bicyclette améliorera l'impact du transport sur l'environnement ainsi que le bien-être physique et mental des personnes.

IV La bicyclette, comme la marche, est un mode de transport avec zéro-émission évitant ainsi les effets collatéraux des transports individuels motorisés : pollution de l'air, bruit émissions de GES, etc..

V Grâce à la bicyclette, il est possible de réduire les coûts humains du transport puisqu'il réduit les dangers de la route bien plus que les transports individuels motorisés.

VI Un accroissement de l'usage de la bicyclette réduit la congestion et permet une utilisation plus efficace de l'espace dédié au transport. Les villes cyclables ont démontré qu'elles améliorent la qualité de l'espace public en général.

VII Les systèmes publics modernes de partage de la bicyclette – vélo en libre service ou VLS - améliorent la qualité des transports publics dans les villes.

VIII L'usage de la bicyclette dans les villes, villages et autres zones urbaines en combinaison avec les transports publics pour les longues distances (entre villes, villages et autres zones urbaines) est une solution durable pour couvrir les besoins de mobilité des personnes.

IX Une infrastructure sûre et confortable pour l'usage de la bicyclette permet aux jeunes et aux adultes âgés d'être mobiles par l'accès à un mode de transport sain et respectueux de l'environnement.

X Les bicyclettes à assistance électrique (appelées Pedelecs, e-bike ou V.A.E), mieux que d'autres moyens de transport, permettent à plus de personnes d'avoir accès à une e-mobilité durable. Les bicyclettes spécialisées offrent, en outre, de bonnes solutions pour les personnes à mobilité réduite.

XI Le potentiel des bicyclettes pour le transport des marchandises dans les villes est souvent sous-estimé. Il existe une grande diversité de bicyclettes de transport qui pourraient y être employées si les administrations publiques créaient de meilleures conditions pour ce moyen de transport.

XII L'usage de la bicyclette est un moyen de transport résilient et robuste. C'est un avantage majeur lors de ruptures dans les réseaux d'approvisionnement en énergie ou en cas de pénurie de fourniture de pétrole. Davantage de pratique du vélo rend la société moins dépendante du pétrole.

XIII Il est plus économique d'investir dans les infrastructures cyclables que dans celles destinées aux transports individuels motorisés. Des évaluations complètes intégrant les coûts de santé, d'environnement ainsi que sociaux comme économiques montrent qu'il y a un retour élevé sur investissement

XIV Les associations de cyclistes sont disposées à organiser et à améliorer le rôle des citoyens dans le processus de planification du transport

XV Actuellement, un grand nombre de villes s'orientent d'une politique de transport moins centrée sur la voiture vers le concept de « Villes pour les personnes » en donnant la priorité à la marche, au vélo et au transport public. Maintenant, ces initiatives municipales requièrent l'appui des autorités nationales ou régionales.

Les signataires de cette déclaration appellent les Ministres des Transports à promouvoir au niveau international l'usage de la bicyclette et à investir massivement dans le vélo à l'intérieur de leur propre pays durant les années à venir.

* * * * *

Cette Charte de Séville fait suite, en l'explicitant, à l'objectif que se sont assignées les villes signataires de la Charte de Bruxelles (2009) :

« fixer un objectif de plus de 15% de part modale du vélo dans les déplacements de l'année 2020 »

Charte de Séville en Français <http://www.ecf.com/manifesto/charter-of-seville/> .